



**Procès-verbal du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Séance du mercredi 09 juillet 2025 à 18h**

PRÉSENTS : MOURET Valérie, CRISCUOLO Sauveur, ZANCANARO Chantal, CABOS-DUHAMEL Cindy, GRAND Lydiane, HUGONNIER Raymonde, VIDAL Louis.

REPRÉSENTÉS : MONIER Blandine représentée par MOURET Valérie, CHEF D'HÔTEL Evelyne représentée par ZANCANARO Chantal, NOVASIK Sandrine représentée par CABOS-DUHAMEL Cindy, LESSARDI Michel représenté par HUGONNIER Raymonde, PONCELET Marianne représentée par CRISCUOLO Sauveur.

ABSENCE EXCUSÉE : SIMONNET Matthieu

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sauveur CRISCUOLO

Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S. déclare la séance du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ouverte à 18h00. Après appel nominal des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'Evenos, le quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente déclare que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame la Vice-Présidente demande à l'assemblée si des observations sont à formuler concernant le procès-verbal du Conseil d'administration du 09 avril 2025.

En l'absence d'observation, le procès-verbal du conseil d'administration du 09 avril 2025 est adopté à l'**unanimité**. Le registre est signé par l'ensemble des membres présents au Conseil d'Administration du 09 avril 2025.

ORDRE DU JOUR :

1/ Acceptation de dons en faveur du C.C.A.S. d'Evenos

Madame Valérie MOURET, la Vice-Présidente du C.C.A.S., rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, selon les dispositions des articles L.123-8 et R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale est habilitée à accepter, à titre conservatoire, des dons et legs.

La Vice-Présidente précise que :

- L'acceptation des dons et legs relève des attributions de la Présidente en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du C.C.A.S. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.
- Les dons ne deviennent effectifs qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération.
- L'encaissement des dons relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics.
- Les dons des intéressés sont consentis à titre gratuit et ne sont grevés d'aucune condition, ni charge. Ils ne sont donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour le CCAS.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'Evenos :

Article 1 : d'accepter définitivement les dons suivants, d'un montant de 780.00 €, en faveur du C.C.A.S. d'Evenos.

Date	Montant
06/05/2025	42,00 €
06/05/2025	42,00 €
13/05/2025	42,00 €
15/05/2025	42,00 €
19/05/2025	42,00 €
20/05/2025	42,00 €
21/05/2025	84,00 €
21/05/2025	42,00 €
21/05/2025	42,00 €
21/05/2025	42,00 €
28/05/2025	42,00 €
28/05/2025	150,00 €
02/06/2025	42,00 €
06/06/2025	42,00 €
12/06/2025	42,00 €

Article 2 : d'inscrire ces crédits au budget 2025 et de les imputer à l'article 756.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, l'exposé ci-dessus.

2/Prise en charge de la facture EAU et ELECTRICITÉ de M. T..... D.....

Madame MOURET expose aux membres du Conseil d'Administration les difficultés financières rencontrées par Monsieur T..... ,

Considérant la demande d'aide financière présentée par Madame l'assistante sociale en charge du dossier, Madame MOURET propose au Conseil d'Administration de prendre en charge afin d'aider M. T..... à apurer sa dette, pour partie, le paiement de la facture d'eau de M. T..... , pour un montant de **100,00 €** (cent euros), ainsi que de la facture d'électricité de M. T..... pour un montant de **200,00 €** (deux cents euros) sur le budget du CCAS de la Commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par **12 voix pour**, décide, à l'unanimité, d'adopter l'exposé ci-dessus.

Le Conseil d'Administration précise que cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget 2025 du C.C.A.S.

3/ Informations diverses

La convention EDF : Madame MOURET, la Vice-Présidente du C.C.A.S, informe les membres du Conseil d'Administration de son point avec Madame BOUVET, représentante d'EDF. Le but de cet échange en mairie a été non seulement de présenter Anne-Marie DAUMARIE (qui reprend les actions de Dominique HART partie à la retraite) mais aussi de revoir le processus d'échanges et de réfléchir à des axes d'amélioration au bénéfice de nos administrés. Il a été expliqué la nature des divers « type de courriers » qu'EDF envoie à la mairie afin d'informer du degré de difficulté de nos administrés. Cet envoi permet d'alerter le CCAS sur une situation qui ferait que l'administré sollicite par la suite la mairie pour obtenir une aide financière ponctuelle dans le domaine de l'énergie.

Les membres du Conseil d'Administration ont apprécié cet échange pendant lequel ils ont pu prendre conscience que le C.C.A.S. était non seulement en alerte mais aussi en demande de process pour mieux aider les administrés.

L'opération « Canicule » auprès des anciens a été lancée et ce, durant la totalité de la période estivale comme chaque année.

Tous nos séniors sont ravis de cette action, beaucoup de remerciements et de bienveillance à notre égard.

C'est un plaisir pour nous, chaque année, de faire cette démarche auprès d'eux.

Cette année, 38 séniors ont souhaité être appelés une fois par semaine par le service du C.C.A.S. d'Evenos. La majorité de nos aînés ont la chance d'être entourés tant par leur famille que par leurs voisins et par les professionnels de santé.

Ces appels hebdomadaires nous permettent de prendre de leur nouvelle, de s'assurer que tout va bien et de leur rappeler les gestes à adopter pour faire face à la canicule.

Nous les avons, également, incité à nous appeler en cas de problèmes afin de pouvoir les aider rapidement si nécessaire.

L'opération colis de Noël : Un courrier sera envoyé début octobre aux aînés d'Evenos afin de leur proposer le choix entre le traditionnel colis de Noël et le repas annuel prévu en juin 2026.

Un atelier de travail devra être organisé courant du mois d'octobre / novembre 2025 afin de choisir entre les différentes propositions, le prestataire sélectionné pour la commande des coffrets 1 et 2 personnes pour Noël 2025.

Le coffret de Noël sera remis aux aînés lors du Goûter de Noël du mardi 09 décembre 2025 dans la salle Gêrôme Hugues à Sainte-Anne d'Evenos.

Les personnes ne pouvant pas se déplacer, devront retirer leurs coffrets en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Discussions autour de deux évènements octobre rose et novembre bleu : des prochains points et réunions vont être programmés afin de vérifier leur réalisation.

Festivités 2025 :

- *Après-midi récréative* à Evenos le mardi 07 octobre 2025 à 14h30.
- *Goûter de Noël / Distribution des coffrets de Noël* le mardi 09 décembre 2025 à 14h30.

Fin de séance : 19h15

Le secrétaire de séance,
M. Sauveur CRISCUOLO



La Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Mme Valérie MOURET

